
NOTES

ET

PIÈCES JUSTIFICATIVES

DU TOME SECOND.

NOTE 1, PAGE 10.

LE ministre Bertrand de Molleville a fait connaître les dispositions du roi et de la reine, au commencement de la première législature, d'une manière qui laisse peu de doutes sur leur sincérité. Voici comment il raconte sa première entrevue avec ces augustes personnages :

« Après avoir répondu à quelques observations générales que j'avais faites sur la difficulté des circonstances, et sur les fautes sans nombre que je pourrais commettre dans un département que je ne connaissais point, le roi me dit : « Eh bien ! vous reste-t-il encore quelque objection ? — Non, sire ; le désir d'obéir et de plaire à votre majesté est le seul sentiment que j'éprouve ; mais pour savoir si je peux me flatter de la

« servir utilement, il serait nécessaire qu'elle eût la
 « bonté de me faire connaître quel est son plan relative-
 « ment à la constitution, quelle est la conduite qu'elle
 « désire que tiennent ses ministres. — C'est juste, ré-
 « pondit le roi : je ne regarde pas cette constitution
 « comme un chef-d'œuvre, à beaucoup près; je crois
 « qu'il y a de très-grands défauts, et que si j'avais eu
 « la liberté d'adresser des observations à l'assemblée,
 « il en serait résulté des réformes très-avantageuses;
 « mais aujourd'hui il n'est plus temps; et je l'ai accep-
 « tée telle qu'elle est; j'ai juré de la faire exécuter,
 « je dois être strictement fidèle à mon serment, d'au-
 « tant plus que je crois que l'exécution la plus exacte
 « de la constitution est le moyen le plus sûr de la faire
 « connaître à la nation, et de lui faire apercevoir les
 « changements qu'il convient d'y faire. Je n'ai ni ne puis
 « avoir d'autre plan que celui-là: je ne m'en écarterai
 « certainement pas, et je désire que les ministres s'y
 « conforment. — Ce plan me paraît infiniment sage,
 « sire; je me sens en état de le suivre, et j'en prends
 « l'engagement. Je n'ai pas assez étudié la nouvelle
 « constitution dans son ensemble, ni dans ses détails,
 « pour en avoir une opinion arrêtée, et je m'abstien-
 « drai d'en adopter une, quelle qu'elle soit, avant que
 « son exécution ait mis la nation à portée de l'apprécier
 « par ses effets. Mais me serait-il permis de demander
 « à votre majesté si l'opinion de la reine, sur ce point,
 « est conforme à celle du roi? — Oui, absolument, elle
 « vous le dira elle-même. »

« Je descendis chez la reine, qui, après m'avoir témoi-
 gné avec une extrême bonté combien elle partageait

l'obligation que le roi m'avait d'accepter le ministère
 dans des circonstances aussi critiques, ajouta ces mots :
 « Le roi vous a fait connaître ses intentions relative-
 « ment à la constitution; ne pensez-vous pas que le
 « seul plan qu'il y ait à suivre, est d'être fidèle à son
 « serment? — Oui, certainement, madame. — Eh bien!
 « soyez sûr qu'on ne nous fera pas changer. Allons,
 « M. Bertrand, du courage; j'espère qu'avec de la pa-
 « tience, de la fermeté et de la suite, tout n'est pas en-
 « core perdu. »

(*Bertrand de Molleville, tome VI, page 22.*)

Au témoignage de Bertrand de Molleville se joint
 celui de madame Campan, qui, quoique suspect quel-
 quefois, a dans cette occasion un grand air de vérité.

« La constitution avait été, comme j'ai dit, présentée
 au roi le 3 septembre; je reviens sur cette présenta-
 tion, parce qu'elle offrait un sujet de délibération bien
 important. Tous les ministres, excepté M. de Mont-
 morin, insistèrent sur la nécessité d'accepter l'acte
 constitutionnel dans son entier. Ce fut aussi l'avis du
 prince de Kaunitz. Malouet désirait que le roi s'expli-
 quât avec sincérité sur les vices et les dangers qu'il re-
 marquait dans la constitution. Mais Duport et Barnave,
 alarmés de l'esprit qui régnait dans la société des Ja-
 cobins, et même dans l'assemblée où Robespierre les
 avait déjà dénoncés comme traîtres à la patrie, et crai-
 gnant de grands malheurs, unirent leurs avis à ceux de
 la majorité des ministres et de M. de Kaunitz. Ceux qui
 voulaient franchement maintenir la constitution, con-
 seillaient de ne point l'accepter purement et simplement;

de ce nombre étaient, comme je l'ai dit, MM. Montmorin et Malouet. Le roi paraissait goûter leur avis; et c'est une des plus grandes preuves de la sincérité de l'infortuné monarque.»

(*Mémoires de madame Campan, tome II, page 161.*)

NOTE 2, PAGE 22.

C'est madame Campan qui s'est chargée de nous apprendre que le roi avait une correspondance secrète avec Coblenz.

« Pendant que des courriers portaient les lettres confidentielles du roi aux princes ses frères et aux princes étrangers, l'assemblée fit inviter le roi à écrire aux princes, pour les engager à rentrer en France. Le roi chargea l'abbé de Montesquiou de lui faire la lettre qu'il voulait envoyer. Cette lettre, parfaitement écrite, d'un style touchant et simple, analogue au caractère de Louis XVI, et remplie d'arguments très-forts sur l'avantage de se rallier aux principes de la constitution, me fut confiée par le roi, qui me chargea de lui en faire une copie.

« A cette époque, M. Mor..., un des intendants de la maison de Monsieur, obtint de l'assemblée un passeport pour se rendre près du prince, à raison d'un travail indispensable sur sa maison. La reine le choisit pour porter cette lettre; elle voulut la lui remettre elle-

même, et lui en fit connaître le motif. Le choix de ce courrier m'étonnait : la reine m'assura qu'il était parfait, qu'elle comptait même sur son indiscretion, et qu'il était seulement essentiel que l'on eût connaissance de la lettre du roi à ses frères. *Les princes étaient sans doute prévenus par la correspondance particulière.* Monsieur montra cependant quelque surprise; et le messenger revint plus affligé que satisfait d'une semblable marque de confiance qui pensa lui coûter la vie pendant les années de terreur.»

(*Mémoires de madame Campan, tome II, page 172.*)